



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE
AUDE

Code Postal : 11190
Téléphone : 04.68.74.01.55
Télécopie : 04.68.74.01.55

Conseil municipal du	23 Septembre 2020
Convocation du	18 Septembre 2020
Conseillers en exercice	11
Conseillers présents	10
Président	Jean Claude Pons
Secrétaire	Dominique DROIT

Absent excusé : Clara RIVIERE arrivée à 22H

1/ Compte rendu du dernier conseil municipal

Jean Claude Pons donne lecture du compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020, le présent compte rendu n'appelant pas de commentaire, il est adopté à l'unanimité.

2/Délibération sur la vente des parcelles du lotissement COUTIEUX

Mr le Maire expose les modalités de calcul, faites sur le tableur. Après avoir abordé le coût de travaux réalisés et ceux à venir, le prix des parcelles a été approuvé à l'unanimité au prix de 9,64€ majoré du forfait de raccordement actuellement valorisé à 10 527€.

Le cout pour chaque lot est donc :

Lot N°	m ²	Propriétaire	Prix au m ²	prix du lot	forfait raccordement	final du lot
1	991		9,64	9551,44	10527	20078,28
2	699	mairie	9,64	6737,09	10527	17263,93
3	563		9,64	5426,30	10527	15953,14
4	501		9,64	4828,73	10527	15355,57
5	667	dalle	9,64	6428,67	10527	16955,51
6	723		9,64	6968,41	10527	17495,25
7	672		9,64	6476,86	10527	17003,70
8	723	mairie	9,64	6968,41	10527	17495,25
9	680	mairie	9,64	6553,97	10527	17080,81

10	662		9,64	6380,48	10527	16907,32
11	643		9,64	6197,35	10527	16724,20
12	836		9,64	8057,52	10527	18584,37
13	1207		9,64	11633,29	10527	22160,13

-À la suite de la réunion qu'Hedy DARGERE a eu le Samedi 19 Septembre 2020, avec de potentiels acheteurs, il n'y aurait que 2 parcelles (lots 4 & 7) sur lesquelles, à ce jour, il n'y a pas de candidat.

-Dans ce lotissement il est prévu des places de parking sur lesquelles une taxe d'aménagement est appliquée. Cette taxe votée par la commune au taux de 5% représente 100€ par place soit 1 700€ dont un pourcentage (non précisé) doit être reversé à la commune.

-La voirie qui devra être réalisée en tri-couche, sera finalisée lorsque tous les lots auront été construits pour éviter toute détérioration par le passage de camions.

3/Délibération sur le tarif de location et le bail du second bail photovoltaïque

Dans la continuité de l'actuel parc photovoltaïque, un second parc porté par la société Générale du Solaire est à l'étude.

Deux parcelles sont des propriétés de privées incluses de la zone de la future installation. Des négociations sont en cours entre l'installateur et les propriétaires de ces parcelles.

Pour la commune une proposition de location de 2 400€ l'hectare par an sur 25 ans pourrait être majorée de 10% si la durée est portée à 50ans.

Aucun accord n'a été donné.

Le conseil municipal attend des réponses sur les points suivants :

- En cas de défection de la société qu'arrive t'il de l'installation ?
- En fin de la location la société prend elle en charge la remise en état du site ?

4/ Point d'avancée sur les travaux des 3 maisons COUTIEUX

Les travaux ont pris du retard suite à la réalisation tardive des encadrements des fenêtres pour la prise des mesures nécessaires à la fabrication des menuiseries.

Le calendrier validé par l'architecte prévoit la livraison pour la fin du premier trimestre 2021.

Des candidats à la location se sont présentés, Monsieur le maire rappelle les conditions à remplir par les postulants :

- 1-Priorité aux familles avec enfants en age de scolarité,
- 2-Priorité aux candidats ayant un projet professionnel dans la commune ou a proximité
- 3-Priorité aux candidats ayant des liens de parenté dans la commune
- 4-ordre chronologique d'arrivée des demandes

Il est évident qu'il faut que les candidats soient éligibles au logement social

5/ PNR compte rendu

Mr le Maire qui a participé à la dernière réunion précise que 106 communes étaient présentes. 5 à 6 communes ont remis en cause la charte.

Après discussion, les statuts de la charte ont été acceptés à l'unanimité, le PNR est en bonne voie.

6/Délibération modification du budget principal

Le centre de Finance Publique de Limoux demande de procéder au réajustement des comptes comptables en contre balançant les avances actuellement payées par le compte 2132 sur le compte 238, soit la somme de 57 476,04€
Procédure acceptée à l'unanimité par le conseil municipal

7/Délibération pour la désignation d'un délégué

A.GE.D.I est le logiciel comptable utilisé par la mairie.
Le renouvellement de la licence au profit du Maire Mr Pons Jean Claude est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

8/Délibération vacation funéraire

Mr le maire annonce que le code général des collectivités territoriales, prévoit que les communes, peuvent demander entre 20 et 25€.pour les vacations funéraires.
Le conseil municipal à l'unanimité demande que cette vacation funéraire soit fixée à 23€.

9/ Diverses informations

La société SFR a annoncé à H Dargère, en charge du suivi de ce dossier, que le site proposé pour l'implantation de l'antenne sera de 300 mètres plus bas, mais l'antenne sera plus haute pour compenser la zone de couverture. Hedy doit proposer une autre implantation pour couvrir Castillou.
La proposition de SFR pour la location du terrain de 500€ a été majorée à 1 000€.
Orange pour l'implantation de leur antenne verse à la commune 2 500€.
A l'unanimité le conseil municipal demande que SFR s'aligne sur le tarif d'Orange.

10/ Questions diverses.

Monsieur Parfait MORENO souhaite acquérir la parcelle N° WD23 nommé « Pech de l'Ouliou », propriété de la mairie, au prix de 4 000€.
Cette proposition sera abordée lors du prochain conseil municipal.

Mr et Mme BIVILLE se sont portés acquéreur du terrain jouxtant le cimetière. Leur permis d'aménager leur a été refusé car pour accéder à cette parcelle, ils doivent passer sur un emplacement réservé à l'agrandissement du cimetière.
La mairie doit étudier les possibilités de délaissement de cette parcelle pour en permettre le passage.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire
Jean Claude Pons

